

**M. Michel CADOT**  
Préfecture d'Ille et Vilaine  
3, avenue de la Préfecture  
35026 Rennes Cedex 9

Courrier recommandé avec AR

**Objet : Demande limitation de la vitesse des trains au passage à niveau de St Médard/Ille**

Saint Malo, le 7 janvier 2013

Monsieur le Préfet,

Le 12 octobre 2011 le passage à niveau (PN) n°11 de Saint-Médard/Ille fut le théâtre d'une dramatique collision entre un TER et un poids-lourd (3 morts, 45 blessés dont 13 grièvement touchés). Cet accident fait suite à 3 autres accidents (juil. 2006, nov. 2007 et fév. 2010).

Par des courriers récents adressés à MM. Pepy (PDG de la SNCF), Massiot (Président de la Région Bretagne) et au Ministre délégué en charge des Transports, nous avons motivé l'application du **principe de précaution** et demandé la prise d'une mesure exceptionnelle visant à limiter la vitesse des TGV et des TER au PN de St Médard/Ille. En effet, en dépit des travaux et des améliorations réalisées depuis ce terrible accident, la problématique de la sécurité à ce PN reste entière. Nul ne peut contester que les **mêmes causes reproduiront les mêmes effets** et qu'un nouveau drame est possible au PN11 de St Médard/Ille.

Pour mémoire TER et TGV arrivent dans une courbe aveugle lancés à 140 km/h avec seulement 125 mètres de visibilité (sens Rennes-St Malo). Invoquer le non-respect du code de la route comme cause principale des accidents, comme le font si souvent les décideurs qui exploitent la ligne ou le réseau, n'est pas une réponse satisfaisante en soi. Il faut nous placer dans une **obligation de résultats**. Après 4 accidents, Monsieur le Préfet, des mesures préventives efficaces doivent être prises.

Monsieur le Préfet, vous avez autorisé l'augmentation de capacité de production d'une carrière située à l'ouest de la voie ferrée, mesure qui permettra de réduire à terme le flux de poids lourds franchissant le PN11. Nous vous félicitons de cette décision. Imposer une limitation de la vitesse des trains s'inscrit dans cette même logique de réduction des risques persistants à St Médard. Nous avons appris que le principe de précaution était appliqué au PN 66 de la petite commune de Mesvres (71). Suite à une spectaculaire collision le 31-05-2011 entre un TER et un convoi routier transportant une pale d'éolienne, la décision a été prise de réduire localement la vitesse des trains de 120 km/h à 40 km/h. Même si elle fut tardive, cette initiative heureuse (vraisemblablement sous l'impulsion du nouveau Sous-préfet d'Autun) assure aujourd'hui une sécurité quasi-absolue au PN 66. Pour information et démontrant bien que **le risque zéro n'existe pas**, un nouvel incident s'est produit le 13-12-2012 au PN 66 avec l'arrêt inopiné sur les rails d'un convoi routier de 120 tonnes... L'exemple concret de Mesvres nous laisse espérer qu'une mesure similaire soit enfin prise à St Médard.

Je vous remercie donc, Monsieur le Préfet, au nom des victimes et de leur famille d'imposer dans les plus brefs délais la limitation de la vitesse des trains au PN n°11 de St Médard/Ille.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.



Lionel LABOURDETTE  
Président